

UN LIBRARY

NOV 23 1979



NATIONS UNIES UN/JA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/703
20 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 24 et 25 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre en date du 20 novembre 1979, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de
la Jamahiriya arabe libyenne

J'ai l'honneur de me référer à la lettre adressée le 14 novembre 1979 à
Votre Excellence et signée par moi-même, en ma qualité de Président du Groupe
arabe, ainsi que par Son Excellence M. Clovis Maksoud, ambassadeur et observateur
permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies,
pour vous prier de bien vouloir en faire distribuer le texte en tant que
document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24 et 25 de
l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la
Jamahiriya arabe libyenne auprès
de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe arabe,
(Signé) Mansour R. KIKHIA

ANNEXE

Lettre en date du 14 novembre 1979, adressée au Président de l'Assemblée générale par le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et par l'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de nous référer à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale, en date du 1er novembre 1950, qui octroie à la Ligue des Etats arabes le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

La Ligue des Etats arabes, qui est composée de 21 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de libération de la Palestine, s'intéresse de très près aux questions relatives au Moyen-Orient, et en particulier au problème de la Palestine. En outre, le dixième sommet arabe, fixé au 20 novembre 1979, se réunira essentiellement en vue d'examiner les problèmes qui se posent au Moyen-Orient et en Palestine. Les résolutions des sommets arabes fournissent aux Etats arabes les directives qui orientent leur action. C'est pourquoi l'intervention du secrétaire général de la Ligue des Etats arabes sur les questions susmentionnées apportera une contribution des plus utiles et des plus enrichissantes au débat. Aussi avons-nous l'honneur de demander que le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, S. Exc. M. Chedli Klibi, ait la possibilité de prendre la parole à l'Assemblée générale, lors des débats sur les points intitulés "Question de Palestine" et "La situation au Moyen-Orient".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Jamahiriya arabe libyenne
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

Président du groupe arabe

(Signé) Mansour R. KIKHIA

L'Ambassadeur,

Observateur permanent

(Signé) Clovis MAKSOUD
